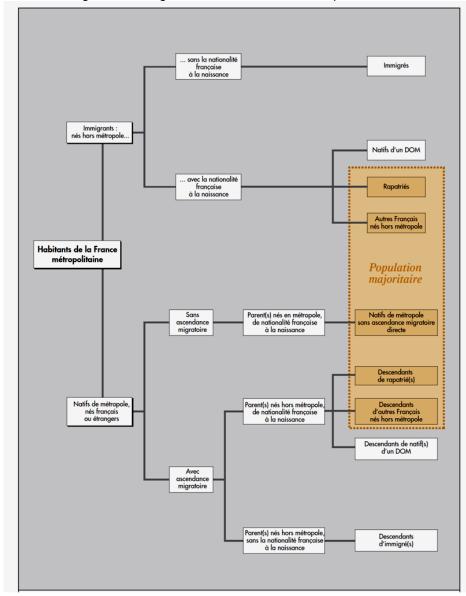
C – RELATIONS INTERCULTURELLES ET ACCULTURATION

1 - La perception d'une « distance culturelle »

1. L'immigration et la colonisation ont permis une rencontre durable et asymétrique entre des cultures différentes. Au sens large, un immigré est une personne née à l'étranger, quelque soit sa nationalité, qui vient vivre sur le territoire national de façon durable ou non. L'Insee a retenu une définition plus étroite : est immigré toute personne née étrangère à l'étranger et vivant en France métropolitaine.



- 2. En général, l'installation de populations étrangères dans un pays pose le problème de la coexistence de cultures différentes sur le même territoire. L'arrivée des immigrés provoque plusieurs types de réaction de la part de la population locale. Face à l'altérité, plusieurs types de mécanismes de défense vont être mis en place :
- La catégorisation, processus cognitif qui permet de schématiser la culture étrangère pour mieux l'appréhender et se définir en s'en différenciant. Plus la culture étrangère est éloignée de la culture du pays d'accueil, plus la personne va être portée à chercher chez l'autre la confirmation de ses préjugés pour la faire entrer dans une catégorie prédéfinie. Cette perception de l'étranger implique plusieurs mécanismes :
 - ✓ L'effet de contraste : on accentue les différences entre les personnes de culture différente afin de renforcer l'opposition entre les cultures. Ainsi, le comportement religieux très ostentatoire des premiers arrivants italiens les éloigne des prolétaires français touchés par la déchristianisation.
 - L'effet de stéréotypie : on perçoit les étrangers à travers les stéréotypes qu'on attribue à sa culture pour les généraliser à toutes les ressortissants de cette culture. Les immigrés belges sont ainsi considérés dans le Nord comme bagarreurs et dotés d'une sexualité exacerbée alors que la population du Nord de la France est considérée comme conviviale.
 - ✓ L'effet d'assimilation : on accentue les ressemblances entre les personnes d'une même culture. La pratique de l'Islam par certains maghrébins transforme tous les maghrébins en "islamistes" même s'ils sont nombreux à ne pas pratiquer de religion.

- L'ethnocentrisme qui consiste à juger la culture des étrangers en référence à la notre et à la dévaloriser. Le contact avec une culture étrangère va permettre de réaffirmer « l'identité » et la « supériorité » de la Nation et de réactiver des réactions « chauvines » (exagération du patriotisme ou du nationalisme), « xénophobes » (rejet ou peur de l'étranger) voire « racistes » (croyance en une supériorité de la « race »). L'existence des immigrés favorise la cohésion nationale en opposant le "nous" à "eux".
- La stigmatisation qui revient à attribuer à ces minorités étrangères une étiquette qui les catégorise comme déviant. Pour cela, on va utiliser le « stéréotype » (image préconçue, cliché, a priori) sur les odeurs, la saleté, les risques de maladie, la délinquance, de ces populations. On accolera à l'immigration les notions « d'invasion », de « contamination », de « surpopulation », qui peuvent remettre en cause l'identité nationale. Les populations immigrées apparaissent comme dangereuses et inassimilables. Les immigrés servent de « bouc-émissaire » pour expliquer les problèmes rencontrés par la société (les immigrés sont responsables du chômage, les immigrés sont responsables de l'augmentation de la délinquance, les immigrés coûtent cher à la Sécurité sociale...).
- 3. Cette stigmatisation des immigrés est récurrente. Le vocabulaire, utilisé pour décrire les "problèmes sociaux" provoqués par l'immigration, est toujours le même quelque soit les époques :
 - ✓ L'invasion : les immigrés sont assimilés à des hordes qui viennent conquérir un territoire et qu'il faut reconduire à la frontière.
 - ✓ La surpopulation : les immigrés seraient trop nombreux. Ils risquent de remettre en cause la cohésion sociale. D'où l'idée d'un soi-disant "seuil de saturation" à ne pas dépasser.
 - ✓ La contamination : elle peut être physique car les immigrés sont réputés être sales, porteurs de maladies et du risque de métissage. Elle est aussi culturelle car la culture du pays d'accueil subirait l'influence de ces cultures étrangères.
 - ✓ La perte d'identité : le mélange des "races", des "ethnies", des "cultures" ferait peu à peu disparaître la spécificité de la culture nationale.
 - ✓ La délinquance : les populations étrangères sont perçues comme dangereuses et plus criminogènes que la population nationale.
- 4. La stigmatisation n'est pas liée à la spécificité culturelle de certains immigrés. Qu'ils soient Belges, Italiens, Polonais, Portugais, Chinois ou Marocains, les immigrés ont tous subis ces jugements dépréciatifs. Depuis la fin du XIXe siècle, la France a accueilli de nombreux immigrants d'origine très diverses. Dès 1880, les Belges, parmi les premiers migrants, étaient traités de « vermines ». Dans l'entre-deux-guerres, « ritals » (italiens) et « polaks » (polonais) ont longtemps été considérés comme « inassimilables » tandis que juifs et Arméniens étaient accusés d' « abâtardir la race ». Sous le régime de Vichy, on dénaturalise les immigrés d'Europe de l'Est, en particulier les juifs, dont « l'assimilation » est jugée particulièrement difficile. En 1945, un organe de l'Etat républicain, le Haut Comité de la population, prône une sélection des étrangers basée sur leur « assimilabilité ». Dans cette logique, les Européens du Nord sont préférés aux Africains du Nord pour cause d' « incompatibilité entre l'islam et la civilisation européenne ». De nos jours, on parle d'une « immigration choisie » et on continue d'accoler « immigration » et « identité nationale ».

2 - Conflits culturels, acculturation et intégration

a) - Une situation de dualisme culturel

- 1. L'intégration des immigrés dans leur pays d'accueil a fait rapidement l'objet d'études de la part des sociologues américains de l'Ecole de Chicago. Dès 1918, Thomas et Znaniecki publient « The Polish peasant in Europe and America ». Ils suivent un groupe d'immigrants en étudiant leur vie dans leur pays d'origine jusqu'à leur arrivée sur le sol américain. Il observe que l'immigration provoque toujours des phénomènes de "désorganisation sociale" (perte de repères, modification des comportements, des valeurs, déviances...) et de "réorganisation sociale" (la culture des immigrés est transformée ainsi que la culture et l'organisation sociale du pays d'accueil).
- 2. A l'arrivée, les immigrés de la « première génération » ne peuvent renoncer immédiatement à leur culture d'origine. Ils ont même tendance à entretenir leur culture d'origine et à s'appuyer sur leurs réseaux communautaires installés dans le pays d'accueil. Ils le font pour plusieurs raisons :
- D'une part, l'implantation dans un pays étranger est vécue comme un véritable choc culturel. Ce terme fut introduit pour première fois par l'anthropologue Kalvero Oberg en 1954, et se réfère au sentiment d'anxiété provoqué par le fait de se retrouver plongé dans un contexte à la fois étranger et étrange. La culture du pays d'accueil heurte les usages des immigrés (la langue n'est pas la même, les rites religieux diffèrent, les relations entre hommes et femmes sont différentes, la viande de porc à la cantine heurte les rites alimentaires des enfants musulmans,...).
- D'autre part, la communauté d'origine est un corps intermédiaire qui offre un réseau de solidarité (trouver un logement et un emploi) et de sociabilité (trouver un conjoint, des amis, pratiquer sa religion) qui leur permet de s'acclimater au pays d'accueil. Ce regroupement communautaire est souvent facilité par la localisation des populations immigrées (près des gares, en banlieues...).

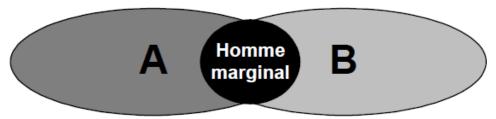
- Enfin, le maintien de pratiques propres à la culture d'origine permet aux immigrés de se rassurer sur leur identité. Elle leur offre un équilibre psychologique qui leur permet d'affronter le choc culturel.
- 3. Ensuite, au contact de la population, les immigrés vont éprouver le besoin de s'adapter aux pratiques culturelles du pays d'accueil. Ils ont de « bonnes raisons » pour le faire :
- D'une part, en s'affirmant différent, l'immigré va faire l'objet d'un rejet de la part des autochtones qui n'acceptent pas les comportements trop divergents par rapport à la norme socialement acceptée. Ainsi, le fait de cracher par terre peut être perçu comme une atteinte aux normes de propreté et d'hygiène des pays riches. Cette déviance va être sanctionnée socialement : remarques, évitement, mépris, racisme, xénophobie. L'opposition entre le "eux et le "nous" peut aller jusqu'au conflit culturel, c'est-à-dire l'opposition entre deux modèles de culture. Les groupes sociaux sont en conflit pour imposer leur propre modèle culturel à l'ensemble de la société. Les conflits culturels ne portent pas seulement sur l'identité de chacun des groupes. Ils portent également sur le choix du modèle culturel qui servira de référence à l'ensemble de la société. Le groupe social dominant souhaite évidemment maintenir un rapport de force qui lui est favorable. Les autres groupes veulent, au contraire, chercher à renverser cette situation. Ainsi, la volonté d'une petite minorité religieuse de porter des vêtements qui seraient imposés par sa religion ou d'imposer une non mixité dans les piscines ou dans les hôpitaux se heurte en France à la volonté d'une majorité de la population de ne pas mêler la religion dans l'espace public.
- D'autre part, le mode de vie du pays d'accueil s'oppose fortement aux pratiques culturelles et sociales des immigrés. L'exiguïté des logements empêche tout mode de vie communautaire. Le mariage polygamique ou le mariage arrangé sont interdits par la loi...
- Enfin, les enfants d'immigrés vont être écartelés entre la culture de leurs parents et celle diffusée à l'école, par les amis ou par les usages de la vie quotidienne. Ce «dualisme culturel» peut provoquer des tensions au sein de la famille : remise en cause de l'autorité paternelle, dévalorisation de la culture d'origine, à l'exemple du refus des mariages arrangés par les jeunes africaines...

b) - Un processus d'acculturation

- 1. En s'installant dans un pays étranger, les immigrés de sont donc assez rapidement obligés de s'adapter, du moins partiellement, aux manières de faire, de sentir et de penser de la société d'accueil. L'immigré a beaucoup à apprendre s'il veut être accepté et intégré. L'acculturation est le processus par lequel un groupe humain adopte, par contact continu et direct, les éléments d'une autre culture en abandonnant partiellement ceux de sa propre culture. Ce processus d'acculturation suppose :
- La sélection d'un certain nombre de traits culturels propres à la société du pays d'accueil et compatibles avec la culture d'origine. Les immigrés d'origine maghrébine n'auront pas de mal à adopter la langue française qu'ils ont plus ou moins approché au moment de la colonisation. En revanche, certains refuseront la consommation de viande de porc contraire à la religion musulmane.
- La réinterprétation des traits culturels empruntés pour qu'ils puissent s'insérer dans la culture d'origine. un trait culturel, quelles que soient sa forme et sa fonction, sera d'autant mieux accepté et intégré qu'il pourra prendre une signification en accord avec la culture receveuse. Ainsi, les Indiens d'Amérique latine n'ont pu se convertir au catholicisme qu'après avoir attribué aux saints catholiques les attributs de leurs dieux.
- L'assimilation des emprunts culturels qui transforme profondément les manières de faire, de penser et de sentir des immigrés mais aussi de la population du pays d'accueil.
- 2. La notion d'acculturation appartient à la sociologie américaine. Powel a inventé, en 1880, ce terme pour rendre compte des transformations culturelles que vivent les migrants arrivant aux Etats-Unis. Le concept d'acculturation est mis au point en 1936 dans le Mémorendum pour l'étude de l'acculturation de Redfield, Linton et Herskovits. « L'acculturation est l'ensemble des phénomènes qui résultent d'un contact continu et direct entre des groupes d'individus de cultures différentes et qui entraînent des changements dans les modèles culturels initiaux de l'un ou des deux groupes ». Pour qu'il y ait acculturation, le contact doit être direct et durable. Ce contact entraîne alors des changements dans les modèles initiaux des deux groupes.
- 3. L'acculturation est un phénomène inéluctable. En 1921, en décrivant le processus de désorganisation réorganisation qui jalonne les interactions entre les groupes sociaux autochtones et immigrants, Robert. E. Park distingue quatre étapes, chacune représentant un progrès par rapport à la précédente :
- Compétition: Chaque fois que des immigrants arrivent, il y a compétition entre les nouveaux venus et les anciens occupants. La compétition est diverse mais recouvre essentiellement des dispositions économiques: compétition pour le travail, pour la reconnaissance sociale, pour le statut, la disposition des ressources disponibles. A ce stade, il n'y a pas de contact entre les deux groupes. La compétition relève d'un processus inconscient. De facto, les deux groupes sont en compétition et celle-ci débouche sur le conflit.
- Conflit: Il faut que le conflit soit ouvert et conscient. Le conflit est normal parce que structurant: il structure les
 relations entre les groupes en présence et développe des structures de solidarité. Le conflit est un progrès par
 rapport à la compétition. Il permet au groupe dominé d'organiser sa réaction. Le conflit est donc positif. Le
 conflit va permettre la première participation politique à la société d'accueil; on passe du niveau économique

au niveau politique. Le conflit met en présence des rapports de pouvoir. La dimension symbolique est très importante car le nouvel arrivant est reconnu comme une minorité ethnique. Le conflit ne peut pas être durable. Il faut donc des mécanisme de sortie de conflit.

- Accommodation: Il s'agit de s'adapter et de s'ajuster aux nouvelles conditions ayant émergé du conflit. Celuici n'est plus ouvert, ce qui n'enlève rien à la conflictualité. C'est une période encore instable, basée sur un équilibre fragile. L'accommodation peut déboucher sur un nouveau conflit ou sur l'assimilation. Cette phase renvoie à une réorganisation sociale.
- L'assimilation constitue un processus d'interpénétration et de fusion par lequel on partage l'expérience et l'histoire pour avoir une vie culturelle commune ; il s'agit d'un partage d'un univers culturel commun. L'assimilation s'étend sur le long terme. C'est un processus difficile et douloureux pour tous les participants.
- 4. Park propose donc une théorie des relations entre groupes sociaux qu'il a publié dans Introduction à la science de la sociologie. La finalité du processus débouche sur l'assimilation des migrants dans la société d'accueil, à travers un compromis culturel. L'assimilation n'est pas la conversion à la culture du groupe dominant ; c'est un compromis culturel qui permet aux groupes de conserver leur culture recomposée tout en participant à la culture de la société d'accueil. Cela suppose un processus d'interaction. Dans son ensemble, l'École de Chicago a développé une vision optimiste de l'immigration, sous la forme du concept de l'homme marginal, qui devient un hybride culturel, partageant intimement deux cultures distinctes, mais pleinement accepté dans aucune et marginalisé par les deux. Le métissage est, pour les chercheurs de Chicago, un enrichissement.



L'homme marginal est inclus dans A et B

c) - Acculturation, assimilation et intégration

1. Trop souvent l'intégration a été confondu avec l'assimilation. L'assimilation renvoie au stade ultime de l'acculturation. L'intégration désigne un phénomène social et non exclusivement culturel. Ainsi, si on prend le point de vue de l'immigré et de la société d'accueil, on peut observer plusieurs attitudes résumées dans le tableau suivant :

		Le migrant considère-t-il comme important de conserver sa culture d'origine ?		
La société d'accueil estime-t-		Oui	Non	
elle important d'avoir des relations sociales avec les immigrés ?	Oui	Intégration	Assimilation	
	Non	Séparation/Ségrégation	Marginalisation	

- L'intégration sociale suppose que les individus appartiennent à un groupe social et aient des relations sociales au sein de ce groupe. Cette notion a donc deux sens. L'individu s'intègre dans le groupe s'il entretient avec les autres membres du groupe des relations et s'il adopte les normes et les valeurs du groupe. L'individu est intégré si les autres membres du groupe considèrent qu'il en fait partie. L'intégration n'est donc pas le seul fait de l'immigré.
- L'assimilation culturelle peut être une étape à l'intégration mais elle n'est pas suffisante. Un immigré qui aura assimilé la culture du pays d'accueil et qui entretiendra des relations sociales avec la population sera pleinement intégré. Mais, on peut considérer qu'il est aussi intégré s'il est au cœur d'un réseau de relations sociales tout en conservant une partie de sa culture d'origine. S'il se replie sur sa culture d'origine, il risque d'être ségrégé. Enfin, une personne assimilé culturellement peut être rejetée par les habitants du pays d'accueil ce qui conduira à sa marginalisation.
- 2. Le degré d'assimilation demandé dépend de la conception que le pays d'accueil a de l'intégration :
- Dans le modèle anglo-saxon, la nation intègre des communautés. Ce regroupement de type communautaire facilite l'intégration. Aux Etats-Unis ou en GB, les communautés peuvent s'organiser par quartier (Little Italy, Chinatown, Spanish Harlem...), parler leur langue d'origine, garder leurs coutumes à la condition d'accepter en même temps le mode de vie du pays d'accueil. Cette acceptation de la « différence culturelle » implique que chacun a le droit de voir reconnue et protégée son identité culturelle dans l'espace public; un Sikh, par exemple, pourra porter son turban dans une école publique parce ce couvre chef est constitutif de son identité religieuse. La société est multiculturelle, formée d'une mosaïque de cultures, où les différences s'expriment dans la sphère publique. Dans la conception américaine, les immigrés participent à la construction nationale car les Etats-Unis sont un peuple d'immigrants.

- Dans la conception française, l'intégration suppose une adhésion volontaire et quotidienne aux normes et aux valeurs de la société française. Dans ce cas, l'intégration est une assimilation car elle cherche à maintenir l'unité de tous les citoyens, la cohésion sociale et nationale grâce à un socle commun, une culture commune partagée par tous. Pour autant, ceci ne signifie pas que les immigrés doivent abandonner tous les éléments de leur culture. Dans la vie privée, chacun est libre de maintenir ses particularités culturelles : l'usage de la langue, la cuisine, la religion... pourvu qu'elles soient réservées au domaine privé et ne portent pas atteintes à l'ordre public. La société française est aussi une société multiculturelle mais elle refuse un droit à la différence culturelle.
- Cependant, ces modèles sont des archétypes (des modèles généraux représentatifs d'une situation). La société américaine est tout aussi assimilatrice («le melting pot ») que la société française (le « creuset français »). La société française accepte les différences culturelles dans la sphère publique (les frontières entre le privé et le public ne sont pas toujours étanches) tout autant que les pays anglo-saxons. Les différences portent plus sur la perception de cette pluralité culturelle. L'assimilation ne signifie donc pas disparition de toutes les traces de la culture d'origine.
- 3. Si on retient un certain nombre de critères, on s'aperçoit que le processus d'acculturation des immigrés fonctionne dans les pays développés. Les immigrés et les enfants d'immigrés, que l'on appelle improprement les « immigrés de la deuxième génération » (une grande partie d'entre eux sont nés dans le pays d'accueil), sont en cours d'assimilation comme le montre de nombreuses enquêtes sociologiques.
- L'usage de la langue: 69% des immigrés hommes et 66% des immigrées parlent correctement ou parfaitement le français alors que ce n'était le cas que pour moins d'un tiers d'entre eux à leur arrivée sur le territoire. Pour 90 % des descendants directs d'immigrés, la langue française a été transmise dans leur enfance par au moins un de leurs parents. Lorsqu'un des deux parents n'est pas immigré, la transmission du français à l'enfance est quasi-systématique, et c'est même la seule langue transmise dans 65 % des cas. Seule une minorité d'enfants d'immigrés est capable de s'exprimer dans leur langue maternelle. Ils ont pour langue celle du pays d'accueil. À la génération suivante, 99 % des descendants, eux-mêmes parents, utilisent le français avec leurs enfants vivant en France: c'est même la seule langue d'usage dans 75 % des cas.

Tableau 2 - Proportion (en %) d'immigrés ayant un bon voire très bon niveau de français, à l'arrivée en France métropolitaine et au moment de l'enquête										
		Hommes		Femmes						
Pays de naissance	Bon ou t	rès bon niveau	déclaré	Bon ou très bon niveau déclaré						
	à l'arrivée en France	au moment de l'enquête	Effectifs non pondérés	à l'arrivée en France	au moment de l'enquête	Effectifs non pondérés				
Algérie	52	84	330	44	72	395				
Maroc et Tunisie	47	77	536	36	64	532				
Afrique sahélienne	58	73	293	48	58	310				
Afrique guinéenne ou centrale	82	95	254	73	90	368				
Asie du Sud-Est	11	72	347	8	50	336				
Turquie	4	38	403	3	37	355				
Portugal	3	50	354	4	54	347				
Espagne et Italie	5	78	168	12	75	180				
Autres pays de l'UE 27	21	63	216	36	78	404				
Autres pays	24	65	513	25	65	654				
Ensemble des immigrés	31	69	3414	31	66	3881				

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • Immigrés âgés de 18-60 ans résidant en France métropolitaine, arrivés après l'âge de 3 ans dont le français n'a pas été reçu ou n'est pas la seule langue reçue pendant l'enfance.

Lecture • Les hommes immigrés originaires d'Algérie ont déclaré parler, comprendre, lire et écrire bien ou très bien le français au moment de leur arrivée en France pour 52 % d'entre eux et au moment de l'enquête pour 84 %.

L'acquisition de la nationalité : si les immigrés arrivent tous avec une nationalité étrangère en France, une partie d'entre eux deviendront français au fil du temps. Il existe plusieurs modalités pour acquérir la nationalité française et 42 % des immigrés, toutes procédures confondues, le sont devenus. Les descendants d'immigrés nés en France sont quant à eux 97 % à détenir la nationalité française. Cela n'est pas contradictoire avec la conservation d'une nationalité étrangère et les doubles nationalités concernent un peu plus de 20 % des immigrés et un tiers de leurs descendants. De nature subjective autant que juridique, la double nationalité traduit un attachement affectif qui peut également être mesuré à travers des questions sur le « sentiment national ». Que la naturalisation relève d'une décision instrumentale ou d'une forme d'adhésion au pays de résidence, elle se prend avec le temps. Il faut ainsi cinq ans de résidence au minimum pour pouvoir déposer un dossier de naturalisation, et la procédure prend en moyenne dix-huit mois. Enfin, les critères d'assimilation requis pour obtenir un avis positif à la naturalisation tendent à favoriser les immigrés au profil « établis » : plus âgés, plus souvent actifs occupés, en couple marié et surtout maîtrisant le français à l'oral et à l'écrit. Les deux-tiers des immigrés et plus de 90% des descendants des immigrés ont le sentiment d'être français. Ce sentiment croit avec le diplôme, la naturalisation des parents et l'absence de discrimination.

Tableau 3 - Sentiment «d'être Français» selon le lien à la migration et la nationalité

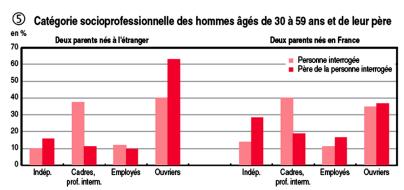
	Population majoritaire		Immigrés	Descendants de deux parents	Descendants	
		Étrangers	Français	Tous	immigrés	de couple mixte
Tout à fait d'accord	88	22	54	35	63	85
Plutôt d'accord	10	25	28	26	26	12
Peu ou pas d'accord	2	49	16	36	10	3
Non réponse	0	4	2	3	1	0
Total	100	100	100	100	100	100

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • Personnes âgées de 18 à 50 ans.

Lecture • 88 % de la population majoritaire sont tout à fait d'accord et 10 % plutôt d'accord avec le fait de se sentir français, 2 % sont peu ou pas d'accord et les non réponses (incluant les refus de répondre et les «ne sait pas») sont inférieures à 1 %.

- La pratique religieuse : si l'immigration modifie les structures religieuses de la société française, le processus inverse de transformation de la religiosité des immigrés dans le nouveau cadre de vie est également observable. Les immigrés ont une pratique religieuse plus importante que la population majoritaire. Pour les deux-tiers des premiers la religion joue un rôle important dans leur vie alors que ce n'est le cas que pour un quart de la population du pays d'accueil. Cependant, on observe un mouvement de sécularisation pour les enfants d'immigrés. Un peu plus d'un guart se considère moins attachés à la religion que leurs parents ne l'ont été, les deux tiers se situent dans la continuité avec le sentiment religieux familial et près de 7 % se voient plus investis dans la religion que la génération précédente. L'hypothèse d'un « retour du religieux » semble peu crédible, ou à tout le moins, il concerne des fractions extrêmement minoritaires des différentes origines Ceci montre l'adhésion des enfants d'immigrés aux valeurs de la laïcité.
- Les unions mixtes: une petite part des unions entre deux immigrés sont des unions mixtes culturellement parlant. L'union entre immigrés d'un même pays domine très nettement dans certains courants migratoires (Turquie...) souvent parce qu'ils ont rencontré leur conjoint avant la migration. Les descendants d'immigrés se mettent en grande majorité (65 %) en couple avec des personnes de la population majoritaire, et cela d'autant plus qu'ils sont issus de couples mixtes. Ceux qui choisissent un conjoint descendant d'un immigré issu du même courant migratoire forment une minorité (environ 9 %) ; ceux qui forment un couple avec un immigré ou un descendant d'immigré d'un autre pays que celui de l'un de ses parents sont plus nombreux (14 %), ce qui témoigne du degré de diversité culturelle dans lequel les enfants d'immigrés grandissent et rencontrent leur conjoint. Ceci montre que les enfants d'immigrés n'obéissent plus à une logique communautaire dans le choix du conjoint et qu'ils se libèrent des contraintes familiales.
- La fécondité : si la fécondité des familles immigrées est élevée, celle des enfants issus de l'immigration est la même que celle des Français. Quand les immigrés arrivent en France, c'est pour fonder une famille. Mais après une génération d'adaptation, leur fécondité est à peu près la même que celle des familles d'origine française. Sans les mères immigrées, le taux de fécondité serait de 1,8 enfant par femme au lieu des 1,9 de 2005. Les enfants d'immigrés ont donc assimilé les normes de fécondité du pays d'accueil.
- 4. Plusieurs institutions favorisent cette assimilation et cette intégration progressive des immigrés :
- L'école a joué un rôle essentiel dans l'intégration des enfants en leur apportant des connaissances mais aussi une langue, une culture et le sentiment d'être membre du pays d'accueil. C'est elle qui a permis l'ascension sociale de certains d'entre eux. Ainsi, en 1999, 40% des hommes de 30-59 ans issus de l'immigration sont cadres supérieurs ou moyens en France (une proportion presque identique à celle des « français ») alors que ce n'était le cas que pour 10% de leur père. En retour, la deuxième génération a socialisé les parents à la culture du pays d'accueil.



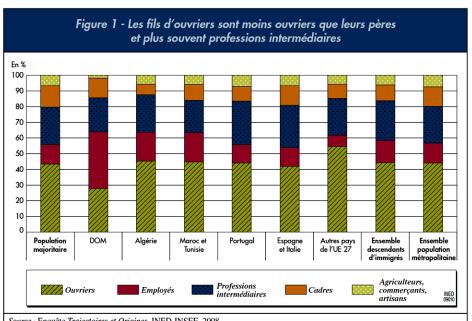
Champ: hommes nés en France, actifs agés de 30 à 59 ans Lecture : en 1999, 10 % des hommes nés en France, actifs, âgés de 30 à 59 ans et de parents nés à l'étranger sont indépen-

dants : 16 % d'entre eux ont un père qui était indépendant. Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999

- L'emploi a été la deuxième institution intégratrice. L'insertion par le travail est le meilleur moyen de s'intégrer pour un immigré. Les revenus qu'il procure permettent de s'insérer dans la société de consommation. Le contact avec les travailleurs locaux (60% des immigrés de la première génération sont des ouvriers), l'adhésion aux syndicats, la participation aux luttes ouvrières, ont été des facteurs puissants de socialisation et d'intégration.
- Enfin, les associations culturelles et sportives ont permis l'apparition d'artistes issus de l'immigration (chanteurs, acteurs, sportifs,...) qui se sont et ont été revendiqués comme « nationaux » à part entière.
- 5. Le modèle d'intégration suit un schéma pyramidal, avec en haut les personnes de la population majoritaire, en dessous les enfants d'immigrés des vagues précédentes et au socle de la pyramide, les derniers arrivés. Toute vague de croissance économique et de nouvelle immigration permet donc aux précédents de s'élever dans la structure sociale, ce qui a été largement le cas des enfants de Polonais, d'Italiens et d'Espagnols durant les Trente glorieuses. Ce cycle de croissance a contribué à rendre "invisibles" des immigrés considérés autrefois comme "inassimilables" par le truchement de deux mécanismes : d'abord l'ascension sociale, ensuite le report du stigmate d'immigré sur d'autres, jugés plus exotiques et moins assimilables.

d) - L'intégration suppose l'absence de discriminations

- 1. L'assimilation ne signifie pas toujours l'intégration. Curieusement, ce sont les jeunes maghrébins, qui sont les plus assimilés, qui rencontrent le plus de difficultés à s'intégrer alors que les jeunes portugais, qui ont su conserver leur culture d'origine et leurs réseaux «communautaires», rencontrent moins de difficultés. Comment expliquer ce paradoxe ?
- Tout d'abord, l'adhésion à la promotion sociale par l'école se heurte à l'insuffisance des réseaux mobilisables. Les immigrés appartiennent massivement à la classe ouvrière. Ils ont été embauchés dans les emplois les moins gratifiants. Ils se retrouvent donc concentrés dans les quartiers populaires des banlieues. Ils subissent la ségrégation spatiale au même titre que les ouvriers français. Les jeunes maghrébins refusent ce destin ouvrier et aspirent à des métiers plus valorisants auxquels ils accèdent pour deux-tiers d'entre-eux. A l'inverse, les jeunes portugais acceptent leur destin ouvrier et s'insèrent dans l'emploi plus facilement. Seuls les immigrés du Portugal et leurs descendants (hommes ou femmes) ont un risque de chômage moitié moindre que celui de la population majoritaire. Un risque plus que doublé par rapport à la population majoritaire est observé chez les immigrés d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie, d'Afrique subsaharienne et chez les descendants d'immigrés d'Algérie. Le niveau de diplôme et le degré d'exposition aux discriminations joue aussi leur rôle dans ces résultats. Cependant, la mobilité ascendante a bien lieu pour les enfants d'immigrés.

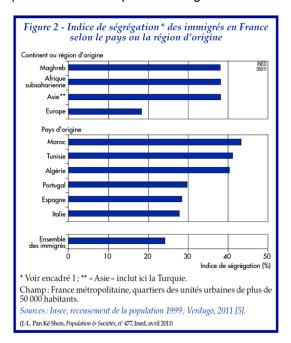


Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Lecture • Les descendants ayant un père immigré ouvrier né en Espagne ou en Italie sont restés à 42% ouvrier. 27% sont devenus profession intermédiaire, 12% cadre, 12% employé et 7% artisan, commerçant ou chef d'entreprise. L'âge des descendants est compris entre 30 et 50 ans. Les descendants d'immigrés d'origine turque, africaine et asiatique ne sont pas représentés en raison de leurs effectifs peu nombreux dans cette tranche d'âge.

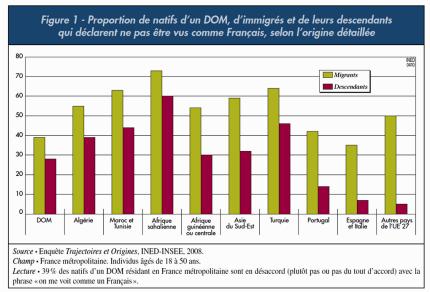
Ensuite, les enfants d'immigrés maghrébins ou africains subissent des phénomènes de discrimination à l'école. Ils connaissent un échec scolaire identique à celui des enfants d'ouvriers français. A catégorie sociale égale, les enfants de maghrébins ont des résultats plus faibles en français mais meilleurs en mathématiques. Pourtant, on les retrouve concentrés dans des classes et des établissements de relégation comme l'a montré Georges Felouzis ("La ségrégation au collège et ses conséquences" - 2002). Cette "mise à distance" se traduit par une surreprésentation des enfants d'immigrés dans l'échec scolaire : 12,4% des natifs français sortent du système scolaire sans diplôme contre 21,4% pour les enfants dont les deux parents sont nés en d'Afrique du Nord.

• Cette ségrégation se retrouve au niveau spatial. On la mesure habituellement par l'« indice de dissimilarité », nommé aussi « indice de ségrégation », qui calcule la part de la population qui devrait quitter le quartier (ou la commune) pour avoir une composition identique à celle du reste du territoire, la population de référence étant ici la population majoritaire des Français nés français. Plus l'indice est élevé, plus la ségrégation est forte. De 1990 à 1999, la ségrégation a légèrement progressé en Île-de-France pour les immigrés algériens, marocains et turcs ; elle a stagné pour les immigrés d'Afrique subsaharienne et a reculé pour les immigrés tunisiens. Les quartiers sensibles cumulent à la fois des populations précarisées et immigrées, et parfois un environnement défavorisé. En 2008, les zones urbaines sensibles (ZUS) sont peuplées pour près de la moitié par la population majoritaire (46 %), et pour l'autre moitié par les immigrés et les enfants d'immigrés.



Cependant, les fils et filles de ces immigrés sont toutefois moins concentrés dans les quartiers défavorisés, montrant ainsi une dynamique d'intégration résidentielle.

• Enfin, les enfants d'immigrés subissent les effets du racisme ordinaire. Dans l'emploi, on leur préférera toujours un jeune « français ». Dans la rue, ils seront toujours suspectés de délinquance. Devant la justice, ils seront sanctionnés plus lourdement. Autrefois, la classe ouvrière était considérée comme une "classe dangereuse". De nos jours, ce sont les jeunes immigrés qui font les frais de cette stigmatisation. Les hommes et les femmes de la population majoritaire sont respectivement 53 % et 60 % à déclarer que des personnes sont « souvent » discriminées en France en raison de leur origine ou de leur couleur de peau. Les immigrés sont quant à eux respectivement 42 % et 43 % à partager cette conviction. Le fait discriminatoire semble ainsi plus reconnu en France par la population qui n'y est *a priori* pas directement confrontée. Parmi les immigrés et descendants d'immigrés, les originaires d'Afrique subsaharienne, du Maghreb, et dans une moindre mesure de Turquie et d'Asie du Sud-Est rapportent plus que les autres des expériences de discrimination. La couleur de peau est le motif principal de discrimination cité par les « minorités visibles » : les natifs d'un DOM et les descendants de natifs d'un DOM, les personnes originaires d'Afrique subsaharienne (immigrés ou descendants d'immigrés). L'origine est, quant à elle, le motif principal invoqué par les immigrés en provenance du Maghreb ou originaires d'Asie du Sud-Est et de Turquie.



3 – Acculturation et construction de la culture

a) - Revendication de l'égalité et affirmation de la différence

- 1. Les individus ne sont pas passifs dans le processus d'acculturation puisqu'ils sélectionnent et réinterprètent les traits culturels empruntés. Ainsi, pour résoudre les problèmes d'identité que posent le dualisme culturel et les manifestations de rejet de la population des pays d'accueil, les jeunes d'origine africaine ou maghrébines vont :
- Bricoler une « sous-culture », qui emprunte et revendique à la fois les valeurs d'égalité, de solidarité et de tolérance, propres à la République, tout en cultivant des normes et des valeurs spécifiques empruntées à la culture d'origine et à la culture des Ghettos : langage argotique, groupes musicaux, arts martiaux, danse...Cette sous-culture, parce qu'elle est diffusée par les médias au reste du pays, modifie à son tour la culture du pays d'accueil qui adopte un certain nombre de traits culturels des cultures immigrés (adoption du couscous, de la paëlla, sur le plan culinaire, adoption du Raï comme musique de variété...). Dans certains cas, on peut aboutir, par interaction entre deux cultures, à un métissage culturel qui transforme peu à peu les deux cultures en une nouvelle culture syncrétique.
- Procéder, pour certains, à une « contre-acculturation » qui consiste à rejeter la culture dominante et à se tourner ce que l'on croit être sa culture d'origine. Dans ce cas, le jeune valorise une culture d'origine mythifiée à l'image de la petite minorité de maghrébins qui verse dans le fondamentalisme islamique. Ce retour à l'origine est une création culturelle car les pratiques sociales adoptées ne correspondent pas à celles de la culture d'origine. La contre acculturation (mouvement déclenché par des groupes pour inverser l'acculturation) se caractérise par le retour aux sources, le fondamentalisme ; Ces mouvements ne peuvent se produire que si l'acculturation est formelle et si le groupe dominant rejette fortement l'immigré en le considérant comme un déviant. Celui va donc "entrer dans la carrière" en endossant le rôle qu'on veut lui faire jouer. Le retour aux pratiques religieuses, ou supposées telles, de certains jeunes issus de l'immigration peut être interprété comme le fruit du stigmate qu'on veut leur imposer.

b) - L'acculturation permanente

- 2. La culture n'est donc pas une donnée éternelle. Elle se modifie en permanence au cours du temps de deux façons :
- Sous l'effet des rapports sociaux internes (les conflits...). L'acculturation est réciproque mais souvent dissymétrique. L'ethnologue Roger Bastide préfère donc le terme d'interpénétration ou d'entrecroisement des cultures. Bastide insiste sur l'importance de l'étude des structures sociales, des organisations sociales qui influent sur le processus d'acculturation. Il indique la nécessité d'étudier les deux cultures, la donneuse et la receveuse parce qu'il y a interpénétration. Chaque culture est à la fois donneuse et receveuse.
- Sous l'effet des rapports sociaux externes (acculturation...). Il n'existe donc pas de culture d'origine et de culture du pays d'accueil. Les cultures se transforment et se renouvellent en permanence.



